

Jean-Luc **MÉLENCHON**



Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Association C.L.A.R.A. 9, rue de Marseille 94700 MAISONS-ALFORT

Madame, Monsieur,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur les réponses qu'il souhaite apporter en tant que candidat de la France insoumise à la Présidence de la République aux questions que vous posez concernant les techniques de luttes contre l'infertilité.

Avant de répondre à chacun des points que vous soulevez, il est utile d'éclairer la perspective d'ensemble qui est celle de notre programme, L'Avenir en commun. Nous souhaitons la pleine émancipation de chacune, abstraction faite de son sexe, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa condition sociale, de son origine. Nous défendons avec intransigeance la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous croyons dans les services publics comme moyen de cette autonomie, au premier rang desquels la sécurité sociale.

Nous proposons ainsi d'entreprendre un renversement complet de perspective par rapport aux politiques récentes.

Vous trouverez ci-dessous les réponses détaillées aux questions précises que vous avez posées :

- Q1 et Q2. Nous sommes effectivement ouverts à un débat sur la possibilité d'autoriser le don non-anonyme de gamètes, tout comme sur l'accès aux origines. La question soulève, dans chaque sens, des interrogations éthiques importantes dont la société est assez mûre pour se saisir. Plus largement, nous pensons important d'associer plus systématiquement et de façon plus structurée les citoyen-ne-s aux décisions sur les questions de société, y compris si elles engagent des débats scientifiques et technologiques.
- Q3. La publicité en matière biomédicale, comme plus largement en matière médicale, doit rester très encadrée. Nous dénonçons, de façon globale, les ravages de l'invasion publicitaire qui place les citoyen-ne-s dans une posture consumériste et brouille leur information.
- Q4. Nous autoriserons la prise en charge réelle des frais inhérents au don d'ovocytes en France, dans le cadre de la sécurité sociale.
- Q5. Nous sommes hostiles à rendre marchand le don de gamètes, comme plus largement les produits du corps humain.
- Q6. Le double don de gamètes pose des questions éthiques complexes. Pour autant, il pourrait être envisagé de l'autoriser en France, dans un cadre qui garantit absolument le caractère non-marchand de l'ensemble de la procédure.



Jean-Luc **MÉLENCHON**



Dossier suivi par :

Q7. Sur la question de l'âge jusqu'auquel l'assistance médicale à la procréation peut être mis en place, il est important que la norme soit commune sur l'ensemble du territoire de la République, afin d'assurer l'égalité de toutes et de tous.

Si le critère actuel (« en âge de procréer ») donne une place trop importante à une conception naturalisante de la parentalité, qui est contestable, le critère que vous proposez - « en âge d'élever » - paraît en revanche trop flou puisqu'il n'est pas aisément définissable de façon objective. Il semblerait donc utile d'ouvrir une discussion dans laquelle une norme nationale est trouvée qui ne se fonde pas sur une prétendue « loi naturelle » mais n'ouvre pas pour autant la porte aux dérives observées dans d'autres pays. Là encore, la dimension non-marchande devrait nous guider.

Q8. Dans le cadre de la campagne de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon a déjà eu l'occasion d'évoquer les troubles de fertilité provoqués par les perturbateurs endocriniens. Une communication régulière de santé publique sur la fertilité est plus qu'utile : elle est nécessaire et s'inscrit parfaitement dans la perspective de transition écologique que nous proposons.

Q9 et Q10. La France Insoumise est favorable, de façon générale, à la recherche médicale, dans le respect de la dignité et du bien-être des personnes, dans un cadre garantissant l'indépendance et la non-vénalité de la recherche, ainsi que le primat de la science sur les croyances ou les préjugés. Dans ce cadre, il n'y a pas d'objection de principe à la recherche sur la greffe d'utérus dans des conditions et avec des garanties identiques à celles existantes pour d'autres organes non-vitaux.

Q11 à Q13. Le programme *L'avenir en commun* pose le refus de la gestation pour autrui (GPA), sans opérer de distinction entre GPA marchande ou non-marchande.

Q14 à Q22. Nous voulons faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant en toute circonstance. Sur cette base, nous sommes favorables à la reconnaissance complète de l'état civil en France des enfants nés par GPA dans un pays où cette pratique est légale. Cette reconnaissance devra effectivement trouver un fondement juridique adapté, qui n'encourage pas le recours ailleurs à une pratique illégale en France. La GPA est un sujet sur lequel les divergences entre les opinions

La GPA est un sujet sur lequel les divergences entre les opinions publiques tout comme entre les législations dans le monde sont très importantes. Un traité sur le plan international n'est donc pas d'actualité.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : https://avenirencommun.fr/.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise